ASSEMBLÉE NATIONALE

Procès-verbal
Le mercredi, 24 novembre 1999 - n° 67

10 heures
Président : M. Jean-Pierre Charbonneau

L'édition papier du Procès-verbal a préséance sur la présentation électronique de celui-ci.
Le contenu de la table des matières n'est ni exhaustif ni limitatif.

TABLE DES MATIÈRES

La séance est ouverte à 10 h 04.

AFFAIRES DU JOUR

Affaires inscrites par les députés de l'Opposition

M. Gautrin (Verdun) propose:

> QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il passe de la parole aux actes en respectant la décision unanime de cette Assemblée prise le 1er avril 1999 concernant les travailleurs autonomes.

À la suite d'une réunion avec les leaders parlementaires, M. Pinard, vice-président, informe l'Assemblée de la répartition du temps de parole pour la discussion de cette motion: 10 minutes sont allouées à l'auteur de la motion pour sa réplique; 5 minutes sont accordées au député indépendant; les deux groupes parlementaires se partageront également le reste du temps consacré à ce débat; dans ce cadre, le temps non utilisé par l'un des groupes s'ajoutera à celui de l'autre groupe, tandis que le temps non utilisé par le député indépendant pourra être redistribué entre les groupes parlementaires, et les interventions ne seront soumises à aucune limite.

Suit le débat sur la motion de M. Gautrin.

Le débat terminé, la motion est mise aux voix; un vote par appel nominal est exigé.

À la demande de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le vote est reporté à la période des affaires courantes de la présente séance.

À 12 h 01, M. Pinard, vice-président, suspend la séance jusqu'à 14 heures.

La séance reprend à 14 h 02.

Moment de recueillement

AFFAIRES COURANTES

Dépôts de documents

Mme Marois, ministre d'État à la Santé et aux Services sociaux, dépose :

Le rapport annuel pour l'exercice financier terminé le 31 mars 1999, d'examen des plaintes de la Régie régionale de la santé et des services sociaux de la Gaspésie–Îles-de-la-Madeleine.

(Dépôt n° 743-19991124)

M. Beaumier (Champlain) dépose :

Le rapport du séminaire d'échanges tenu à l'Assemblée nationale du Bénin, du 5 au 9 juillet 1999, dans le cadre du Programme intégré d'appui à la démocratie et aux droits de la personne (PIAD).

(Dépôt n° 744-19991124)

Dépôts de rapports de commissions

M. Simard (Richelieu), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission des finances publiques qui, le 23 novembre 1999, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 206 Loi modifiant de nouveau la charte de Les Filles de Jésus (Trois-Rivières). Rapporté sans amendement.

(Dépôt n° 745-19991124)

Le rapport est adopté.

M. Vallières (Richmond), à titre de président, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, les 2, 4, 11 et 18 novembre 1999, a entendu les intéressés et étudié en détail le projet de loi d'intérêt privé :

n° 210 Loi modifiant la Charte de la Ville de Québec. Rapporté avec des amendements.

(Dépôt n° 746-19991124)

Le rapport est adopté.

Dépôts de pétitions

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 et 63 du Règlement, M. Paradis (Brome-Missisquoi) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 264 citoyens et citoyennes du comté de Brome-Missisquoi, concernant les services aux élèves des niveaux primaire et secondaire.

(Dépôt n° 747-19991124)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 62 à 64 du Règlement, Mme Charest (Rimouski) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 841 élèves de l'École Paul-Hubert, concernant l'enseignement de la religion à l'école (rapport Proulx).

(Dépôt n° 748-19991124)

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 63 du Règlement, M. Fournier (Châteauguay) dépose :

L'extrait d'une pétition, signée par 1 165 citoyens et citoyennes de la région de Châteauguay, concernant la surveillance des dîners et le transport des élèves le midi.

(Dépôt n° 749-19991124)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

À la demande de M. le Président, Mme Lamquin-Éthier (Bourassa) retire certains propos non parlementaires.

Votes reportés

L'Assemblée procède au vote reporté, lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition à la séance de ce jour, sur la motion présentée M. Gautrin (Verdun). Cette motion se lit comme suit :

> QUE l'Assemblée nationale exige du gouvernement péquiste qu'il passe de la parole aux actes en respectant la décision unanime de cette Assemblée prise le 1er avril 1999 concernant les travailleurs autonomes.

La motion est rejetée par le vote suivant :

(Vote n° 50 en annexe)

Pour: **43** Contre: **67** Abstention: **0**

Motions sans préavis

M. Charest, chef de l'opposition officielle, présente une motion concernant les conditions entourant le processus référendaire sur l'avenir politique et constitutionnel du Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Ouimet (Marquette) présente une motion concernant la loi fédérale sur les jeunes contrevenants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Mulcair (Chomedey) présente une motion concernant une consultation publique élargie sur la gestion et l'administration d'Emploi-Québec; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

M. Dumont (Rivière-du-Loup) présente une motion concernant le gel de l'échelon salarial des enseignants; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Brassard, leader du gouvernement, convoque :

— la Commission des finances publiques, afin d'entreprendre l'étude détaillée du projet de loi n° 82, Loi sur l'administration publique;

— la Commission de l'éducation, afin de poursuivre ses auditions publiques dans le cadre d'une consultation générale sur la place de la religion à l'école.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi d'intérêt privé

Adoption du principe

M. Deslières (Salaberry-Soulanges) propose que le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 222, Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi d'intérêt privé n° 222 est adopté.

Adoption

M. Deslières (Salaberry-Soulanges) propose que le projet de loi d'intérêt privé n° 222, Loi concernant L'Industrielle-Alliance Compagnie d'Assurance sur la Vie, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi d'intérêt privé n° 222 est adopté.

Projets de loi du gouvernement

Adoption

M. Bégin, ministre de l'Environnement, propose que le projet de loi n° 73, Loi visant la préservation des ressources en eau, soit adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 73 est adopté.

Prise en considération de rapports de commissions

L'Assemblée prend en considération le rapport de la Commission des institutions relatif au projet de loi n° 75, Loi sur les heures d'exploitation de certains établissements le 1er janvier 2000.

Après débat, le rapport est adopté.

Adoption

M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, propose que le projet de loi n° 19, Loi modifiant la Loi sur la recherche des causes et des circonstances de décès, soit adopté.

Un débat s'ensuit.

Au cours du débat, M. Ménard propose que le projet de loi n° 19 soit renvoyé en commission plénière en vue de l'étude d'un amendement qu'il indique.

La motion est adoptée.

Sur la motion de M. Ménard, l'Assemblée se constitue en commission plénière.

L’amendement de M. Ménard, ministre de la Sécurité publique, au projet de loi n° 19 est étudié et adopté en commission plénière.

_____

Le projet de loi n° 19, ainsi amendé, est rapporté à l'Assemblée, qui adopte le rapport de la commission plénière.

Le débat se poursuit sur la motion portant adoption du projet de loi n° 19.

Le débat terminé, la motion est adoptée à la majorité des voix et, en conséquence, le projet de loi n° 19 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat sur la motion de Mme Lemieux, ministre du Travail, proposant que le principe du projet de loi n° 67, Loi modifiant la Loi sur les normes du travail en matière de disparités de traitement, soit maintenant adopté.

Du consentement de l’Assemblée pour déroger à l'article 102 du Règlement, et sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, le débat est ajourné et il est ordonné :

> QU'à la reprise du débat, il n'y ait que deux intervenants de l'opposition officielle qui prennent la parole suivi de la réplique de la ministre du Travail.

_____

À 17 h 10, sur la motion de M. Boulerice, leader adjoint du gouvernement, l'Assemblée s'ajourne au jeudi 25 novembre 1999, à 10 heures.

Le président

JEAN-PIERRE CHARBONNEAU

ANNEXE

Votes par appel nominal

Sur la motion de M. Gautrin (Verdun) débattue lors des affaires inscrites par les députés de l'opposition :

(Vote n° 50)

POUR - 43

Beauchamp	Cusano	Lamoureux	Paradis
Béchard	Delisle	Lamquin-Éthier	Pelletier
Bélanger	Després	Laporte	*(Chapleau)*
Bergman	Dumont	Leblanc	Poulin
Bordeleau	Dupuis	Loiselle	Sirros
Brodeur	Fournier	MacMillan	Tranchemontagne
Chagnon	Gagnon-Tremblay	Marcoux	Vallières
Charest	Gautrin	Marsan	Whissell
(Sherbrooke)	Houda-Pepin	Middlemiss	Williams
Chenail	Jérôme-Forget	Mulcair	
Cholette	Kelley	Normandeau	
Copeman	Lafrenière	Ouimet	

CONTRE - 67

Arseneau	Brassard	Gendron	Morin
Barbeau	Caron	Geoffrion	Papineau
Baril	Carrier-Perreault	Goupil	Paquin
(Arthabaska)	Charest	Harel	Paré
Baril	*(Rimouski)*	Jolivet	Payne
(Berthier)	Chevrette	Julien	Pelletier
Beaudoin	Cliche	Labbé	*(Abitibi-Est)*
Beaulne	Côté	Lachance	Perreault
Beaumier	*(La Peltrie)*	Laprise	Rioux
Bédard	Côté	Leduc	Robert
Bégin	*(Dubuc)*	Legault	Rochon
Bertrand	Cousineau	Léger	Signori
(Charlevoix)	Deslières	Lelièvre	Simard
Bertrand	Dion	Lemieux	*(Montmorency)*
(Portneuf)	Dionne-Marsolais	Léonard	Simard
Blanchet	Doyer	Létourneau	*(Richelieu)*
Boisclair	Duguay	Maltais	St-André
Boucher	Facal	Marois	Trudel
Boulerice	Gagnon	Ménard	Vermette
Boulianne			